

TERME DE REFERENCE

Réalisation d'enquête nationale sur l'accès et l'utilisation des TIC auprès des entreprises 2021

1. Contexte

L'Autorité de Régulation des Technologies de Télécommunication est l'entité de régulation du secteur de télécommunication et des technologies de l'information et la communication (TIC). Elle est instituée par la loi N°2005-023 et par le décret N°2006-213 comme établissement public à caractère industriel et commercial, dotée de la personnalité morale, de l'autonomie financière et d'une indépendance de vis-à-vis de tous les acteurs du secteur Télécommunication et TIC à Madagascar. Elle joue le rôle d'incitateur et d'arbitre pour les opérateurs et veille au respect de la réglementation et des droits des utilisateurs et assure le bon fonctionnement du secteur et met en œuvre la politique gouvernementale de libre concurrence.

Vue l'évolution spectaculaire du secteur des Télécommunications à Madagascar, aussi bien au niveau des infrastructures que celui des services offerts par les opérateurs dans le secteur, l'ARTEC a décidé de recruter un cabinet ou entité spécialisée pour réaliser une enquête statistique auprès des entreprises, afin de collecter des informations sur l'accès et l'usage des services de Télécommunication et TIC, dans le but de mesurer les effets du développement du secteur sur l'utilisation des TIC, d'évaluer les impacts des TIC sur les activités des entreprises, et de disposer des outils d'orientation des politiques de développement du secteur TIC à Madagascar.

2. Objectifs

Cette enquête a pour principal objectif de disposer d'informations et de statistiques fiables relatives à l'accès et l'utilisation des entreprises des services TIC selon la méthodologie de l'Union Internationale de Télécommunication et de mesurer le niveau de développement de digitalisation des activités des entreprises à Madagascar.

3. Résultats attendus

L'enquête devra fournir les indicateurs sur l'accès et l'utilisation des TIC, notamment les indicateurs recommandés par l'UIT.

4. Etendue de la mission

Le prestataire sélectionné sera appelé à proposer une méthodologie qui sera examinée, corrigée et validée par les services concernés au sein de l'Autorité de Régulation des Technologie de Communication (ARTEC). Elle comprendra :

- Les lieux d'intervention.
- Le choix de l'échantillonnage (cibles, marge d'erreur proposée),
- Le choix de la méthode d'enquête (échantillonnage, questionnaire ou entretien avec un modèle prédéfini, approche),
- La préparation et la mise en œuvre de l'enquête (mode de recrutement, profils des enquêteurs et des superviseurs, supports, formation, pré-test), calendrier prévisionnel...,
- Le mode de traitement des données (saisie, contrôle, traitement),
- L'analyse des informations par critère,
- Les moyens matériels utilisés et mis à disposition pour l'ensemble de l'enquête,
- Les résultats attendus.

Les équipes de l'ARTEC peuvent contrôler les activités du cabinet durant toutes les étapes du sondage notamment l'enquête statistique sur terrains. Un rapport sera dressé en cas d'anomalie pour rectifier les méthodologies convenues

5. Durée de la mission

L'enquête durera au maximum quatre (04) mois après la réception de l'ordre de service de commencer la prestation.

6. Profil du candidat

Le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir un chef d'équipe, Titulaire d'un diplôme d'Ingénieur statisticien-économiste, ou d'un diplôme équivalent, doté (e) d'au moins dix ans d'expérience confirmée dans le domaine de l'enquête statistique ;
- Avoir une équipe multidisciplinaire comprenant des personnes clés qui ont d'expérience confirmée dans la conduite et la formation de groupes d'enquêteurs ; de superviseurs pour une enquête nationale, et des spécialistes des TIC et ses utilisations.
- Disposer de moyens matériels et humains nécessaires à la préparation et la mise en œuvre de la collecte des données, à la production des rapports définitifs, objet du présent appel à proposition ;
- Avoir une connaissance et une solide expérience sur le secteur des Télécommunications à Madagascar ;
- Doté (e) d'une capacité d'analyse de résultats d'enquête et de rédaction de rapports d'enquête en français.

Une expérience confirmée dans le domaine de l'enquête statistique sur l'accès et l'utilisation des services de TIC et la démonstration ou la justification (par lettre ou autres preuves) par le prestataire de ces capacités à disposer de base de sondage de l'INSTAT seront un atout particulier.

7. Livrables :

Le cabinet doit livrer en version papier en cinq (05) exemplaires et en version électronique sur CD / DVD :

- Un rapport de démarrage, mettant les points sur les différentes conditions de début des travaux ;
- Un rapport intermédiaire, rapportant les conditions de réalisations des opérations de terrain ;
- Un rapport final d'enquête, restituant les valeurs et des indicateurs assortis de commentaires sur l'accès et l'utilisation des TIC auprès des entreprises, ainsi que tous les aspects techniques liés à la réalisation de l'enquête ;
- Un résumé de synthèse du rapport de résultat de l'enquête et

Il doit livrer aussi la base des données brutes en version électronique, sous Excel ou autre format.